

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-26

MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL » : ENSEIGNES ET MALLES PARC

Date de la convocation
29/03/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus.
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GLOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)
Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 5307

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2018 – 2020

Fiche-projet n°17.2 Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les services touristiques

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Contexte

Les hébergements titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » seront 8 à l'issue du présent Bureau syndical.

Il s'agira ensuite de rendre visible et concret leur engagement au travers de deux opérations : la création et la pose d'enseignes Marque Valeurs sur les hébergements et la fourniture par le Parc d'une « malle » Parc aux nouveaux marqués.

Description du projet :

Création et pose des enseignes Marque Valeurs

Pour rendre visible la marque, chaque hébergeur recevra une plaque signalétique à apposer sur son établissement pour le distinguer.

Les anciens marqués devront naturellement remplacer l'enseigne « Accueil du Parc naturel régional de Millevaches » par l'enseigne « Valeurs Parcs naturel régional ».

Le déploiement de la marque en direction des hébergements devant se poursuivre courant 2021, il est prévu une commande de 10 enseignes, ce qui permettra d'anticiper le marquage des 2 prochains hébergements (ou de remplacer une enseigne dégradée le cas échéant). La solution technique retenue est celle d'un panneau en bois aux caractéristiques suivantes :

- Matière : bois (douglas)
- Dimension : 300x210 mm
- Epaisseur : 24 mm
- Bois vernis
- Perçage aux 4 coins pour fixation
- Réalisation d'une gravure par laser (lettres relief)
- Couleurs : vert et rouge

La pose des panneaux à l'entrée de l'établissement incombe à l'hébergeur lui-même.

Il est précisé que la signature de la convention Marque pour 5 ans entre le Parc et l'hébergeur sera effective au moment de la remise de l'enseigne.

Conception et fourniture de malles Parc

Les premiers titulaires de la marque ont été dotés d'une « malle » Parc destinée au rangement de la documentation et/ou des matériels fournis par le Parc durant la période de marquage. Cette documentation est composée d'un ensemble d'ouvrages et autres supports (DVD, posters, CD...) qui ont vocation à être mis à la disposition des clients pour les informer sur le Parc (ses actions, ses patrimoines...) : carte touristique, Carnet de sorties découverte, Carnet de Voyage en Millevaches, Charte des paysages, documentation thématique (milieux, espèces...), Cahiers du Patrimoine naturel, etc.

Le modèle retenu présenté ci-dessous est celui d'un coffre traditionnel creusois dans lequel les familles stockaient le linge de maison, et qui a été revisité par François Beslou (artisan ébéniste à Vallière) pour pouvoir accueillir des documents de tailles et de formes diverses. Le coffre est en bois récupéré auprès de scierie(s) locale(s) dans une logique de circuit court et de valorisation des essences locales.



Les marqués qui utilisent ce coffre depuis plusieurs années ont été sondés pour donner leur avis sur son utilisation au quotidien. Les réponses recueillies ayant été positives, il a été décidé de proposer le même modèle de coffre aux nouveaux marqués. Trois coffres sont à fabriquer, le même fournisseur (François Beslou) est en mesure d'en assurer la fabrication dans les mêmes conditions que lors de la première commande.

Il est précisé que la malle Parc est récupérée par le Parc si la convention d'engagement signée entre l'hébergeur et le Parc est résiliée.

Le plan de financement des deux opérations présentées ci-avant est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € TTC)		Recettes prévisionnelles	
Fabrication de 10 panneaux marque Valeurs (couleurs)	852 € (soit 85,20 € l'unité)	Région Nouvelle-Aquitaine 36%	1 000 €
Fabrication de 3 coffres creusois (débit, corroyage, coupes, usinages, assemblages, pose quincailleries, finitions)	1875 € (soit 625 € l'unité)	Autofinancement PNR 64%	1 727 €
TOTAL	2727 €	TOTAL	2727 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider la création de 10 plaques marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- De valider la fabrication et la fourniture de 3 coffres creusois pour les 3 nouveaux titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- D'autoriser le président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider la création de 10 plaques marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- De valider la fabrication et la fourniture de 3 coffres creusois pour les 3 nouveaux titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- D'autoriser le président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;

- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 13.04.21 Et qu'elle a été affichée le 13.04.21
Le Président,



Signature: Ph. Brugere
Official stamp: SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

REÇU LE
13 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE D'USSEL
(CORREZE)

